Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'Aviation civile

Service Technique de l'Aviation Civile

Département Sûreté, Équipements

Division Sûreté

ATTESTATION

Cette attestation, établie en application du règlement (UE) n°185/2010 de la Commission du 04 mars 2010, fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et délivrée à :

CEIA INTERNATIONAL SA
372, rue de la belle Etoile – ZAC de PARIS NORD II –
BP 40034 – 95912 ROISSY CDG CEDEX

Atteste que l'équipement dont le type est identifié ci-après, est conforme au standard 2 pour les portiques de détection de masses métalliques :

Portique de détection de masses métalliques
modèle HIPE/PNZ-PLUS

Référence de la procédure et de l'outil destiné à vérifier le bon fonctionnement de l'équipement : *OFV Kit_inst Use 0051GBFDEv4*

Pour servir et valoir ce que de droit

Délivré le : 01 DEC. 2010

Le Chef du département Sûreté et Equipements

Thierry MADIKA

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

31, avenue du Maréchal Leclerc
94 380 Bonneuil-sur-Marne
Tel: 01 49 56 82 00 - Fax: 01 49 56 82 19
www.stac.aviation.civile.gouv.fr

dgac STAC